

**A R R E T E du 15 décembre 2023 portant inscription au titre de l'année 2024
au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins**

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-464 du 31 mars 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2024 au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins :

Sont nommé(e)s à compter du 01/01/2024 :

1. ABARGHAZ Châou
2. AKRONG Odile
3. BIDEAU Christiane
4. BISSON Nathalie
5. BOUILLON Muriel
6. BOURDUGE Maurice
7. BUISSON Anne
8. BULTEAU Francis
9. CAMIUL Anne-Lise
10. CHAUVEL Sandrine
11. COULEE Olivier
12. DALBY Chrystèle
13. DEHMOUCHE Véronique
14. DINET Christophe
15. DRAY Sandrine
16. FOMOA Mylène
17. GANDRE Hedwige
18. GENES Isabelle
19. GRANDVALET Anne
20. GRELLIER Frédéric
21. HENNIART Delphine
22. HERAIL Bérangère
23. HERVE-GRILLOT Agnès
24. HEZARD Géraldine
25. JACQUIN Sylvie
26. KLEIN Claudie
27. LABOUROT Patrick
28. LAMARGOT Laurent
29. LECLAND Christelle
30. LECOMTE Catherine
31. MALAVAUX Christophe
32. MOUCHON Frédéric
33. NERZIC Christelle

- 34. PAULIN Fabienne
- 35. PECOUL Myriam
- 36. PINEAU-CARIE Stéphanie
- 37. PINHEIRO Hélène
- 38. QUINVILLE Anne
- 39. RAFFIOT Agnès
- 40. RENKES Jacqueline
- 41. RIBOUCHON Franck
- 42. RODRIGUEZ Cécile
- 43. ROLLAND Aurélia
- 44. SALIME Aynoudine
- 45. RONAT Karine
- 46. SAUGIS Christine
- 47. SAVALLE Christelle
- 48. SMOLIK Pascale
- 49. SORIN Catherine
- 50. STEPHENSON SIGUIER Tadéa
- 51. TOITOT Blandine
- 52. TOUZZALI Saliha
- 53. TRAVAILLARD Stéphanie
- 54. TRAVERS Anne
- 55. VIAN Christelle

Est nommée à une date ultérieure :

- 56. BERNARD Aurélie au 01/04/2024

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* Santé-Protection sociale-Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023

La directrice générale du
Centre national de gestion

signé

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD